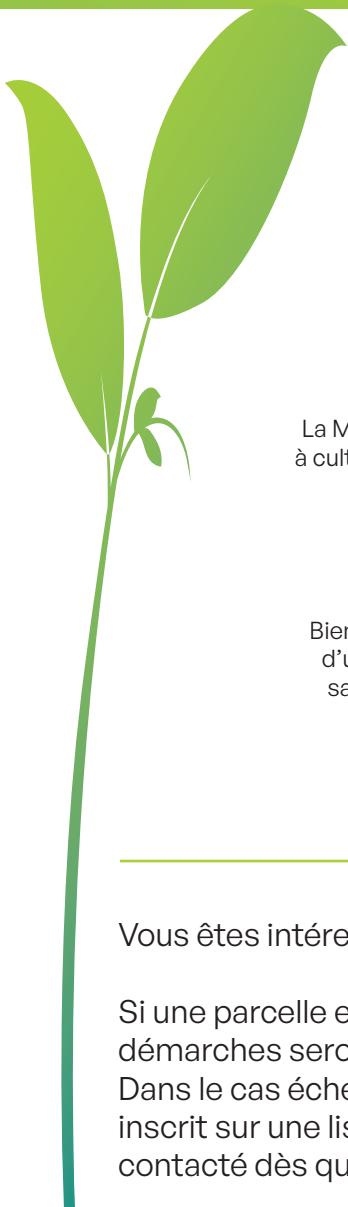


La commune de
Craponne
sur Arzon

**vous loue une
parcelle de jardin**



Obtenez votre propre potager en location



Vous avez une passion pour le jardinage
mais vous n'avez de jardin à vous ?

Cultiver vos légumes et manger sainement
le fruit de votre labeur vous intéresse ?

La Mairie de Craponne-sur-Arzon vous met à disposition un terrain prêt à cultiver, d'une centaine de m² environ, suivant votre demande, pour un loyer symbolique : de l'ordre de 50 centimes le m².

Une source d'eau est à votre disposition pour arroser, ainsi qu'une cabane sécurisée pour ranger vos outils.

Bien sûr, cela implique également des règles à respecter sous la forme d'une charte : des règles principalement basées sur la courtoisie et le savoir-vivre, l'entraide entre voisins de jardins, et le respect des lieux.

Vous êtes intéressé ?

Si une parcelle est libre, les démarches seront très simples. Dans le cas échéant, vous serez inscrit sur une liste d'attente et contacté dès que possible.

*Vous avez une
parcelle à cultiver et
vous souhaitez la louer ou
la prêter gracieusement
à des jardiniers ?*

*Contactez-nous et nous
communiquerons
votre offre.*

Mairie de Craponne-sur-Arzon :
Téléphone : 04 71 03 20 03
Charlène Imbert : charlene.imbert@craponnesurarzon.fr